La mise sur pied d'un comité consultatif sur la formation générale au premier cycle incluant les exigences linguistiques

Proposition

Que le Sénat académique accepte la création du **Comité consultatif sur la formation générale au premier cycle incluant les exigences linguistiques** et nomme trois membres du corps professoral à ce comité.

I. Les attributions des comités qui jouent un rôle dans la réforme

La réforme du cadre des diplômes implique le **Sénat académique** ainsi que quatre comités du Sénat académique dont les attributions comprennent les éléments suivants :

- Le **Comité des règlements** (CDR) : « la structure des programmes et la formation générale »
- Le **Comité d'assurance de la qualité** (CAQ) : « les exigences linguistiques »

 Le Comité étudie et analyse globalement toute question relative à l'assurance de la qualité en ce qui concerne :
 - […] les conditions d'admission; les exigences linguistiques; […]
 - Les abandons, les échecs et les réussites dans les cours avec la distribution des lettres finales par discipline ou domaine d'étude; […] les moyennes pondérées et cumulatives;
 - Les demandes d'exemptions aux exigences du diplôme;
 - Les résultats de vérifications aléatoires de dossiers des finissantes et finissants;
 - Toute autre question relative à l'assurance de la qualité des programmes et des services de soutien académiques.
- Le **Comité de la planification** (CDP) : « le plan académique constitué notamment […] de la planification de la carte des programmes »
- Le **Comité des programmes** (CPR) : [tout élément de la mise en œuvre]
 - « La création, la modification et l'abolition de cours de premier cycle »
 - « La création, les modifications majeures et l'abolition de programmes de premier cycle »
 - « La création, la modification et l'abolition de mineures, de microprogrammes, de programmes courts, de certificats et de diplômes de premier cycle relevant de la Formation continue, d'une faculté ou d'un campus »

Le **Conseil de la langue française** (CLF) soumet des recommandations au Sénat en ce qui concerne :

- Les objectifs à atteindre en matière de connaissance et de perfectionnement de la langue française dans les divers secteurs de l'Université;
- Les activités de protection et de promotion de la langue française;
- Les modifications à la politique et aux normes linguistiques.

Préparé par la VRAEAP, le 5 mai 2026.

II. Le travail en cours en lien avec le projet de réforme

Le travail en cours dans le contexte de la réforme du cadre des diplômes implique les instances suivantes :

- Le **Comité des règlements** (CDR) : « la structure des programmes et la formation générale »
 - **2.16 Profil**; **2.17 Cheminement** (SAC-260306, adopté)
 - Ordre des éléments de l'appellation des diplômes (SAC-260306, adopté)
 - Remplacement de « Profil du programme » par « Contenu et structure du programme » (SAC-260306**,** adopté)
 - **12.7 Reconnaissance de l'excellence académique**; **12.8 Tableau d'honneur** (SAC-260306, adopté)
 - **3. Conditions d'admission** (SAC-260410)
 - 6. Exigences linguistiques
 - **Cadre du B.A.**
 - **Cadre du B. Sc.**
 - **Cadre du B.A.A.**
- Le **Comité d'assurance de la qualité** (CAQ) : « les exigences linguistiques »
 - Exigences linguistiques
 - Allégement des parcours étudiants (ex. modification des règlements sur les cours surannés, le chevauchement de programmes, les exemptions, le deuxième diplôme) [à soumettre au CDR]
- Le **Comité de la planification** (CDP) : « le plan académique constitué notamment […] de la planification de la carte des programmes »
 - **Principes de la réforme du cadre des diplômes** (CDP-260315, adopté)
 - Avant-projets de création ou de modifications majeures de programmes
- Le **Comité des programmes** (CPR) : [tout élément de la mise en œuvre]
 - **Formulaire – conformité des majeures et mineures** (CPR-260116)
 - B. Sc. : remplacement des spécialisations par des **majeures cheminement distinction** (à soumettre)
 - Projets de création ou de modifications majeures de programmes
 - Projets de création, de modification et d'abolition de cours de premier cycle

Le travail se poursuit dans les facultés et campus :

- Projets de création de majeures et mineures dans des domaines où seul un baccalauréat spécialisé est offert actuellement. **En voici quelques exemples** :
 - Création de majeures et mineures en gestion de l'information (GEIN) tout en maintenant le baccalauréat en gestion de l'information (B.G.I.) (principe des poupées russes)
 - Création de mineures en environnement forestier, politique forestière et gestion forestière (FORS/RESN);
 - Création d'une mineure en nutrition (NUAL/NUEF);
 - Création de mineures en art dramatique (ARDR).
- Projets de modifications de majeures, de mineures et de cours (ex. reclassement de certains cours de niveau 1000 au niveau 2000).

Préparé par la VRAEAP, le 5 mai 2026.

III. La mise sur pied d'un comité consultatif sur la formation générale au premier cycle incluant les exigences linguistiques

Composition

- Trois professeures ou professeurs élus par le Sénat académique :
 - Parmi les professeures et professeurs élus par les associations professorales au SAC, au CDR, au CAQ, au CDP, au CPR ou au CLF ayant un mandat en **2026-2027**;
 - Incluant une représentation de chaque campus;
 - Provenant de secteurs différents tels que définis par l'UMCE (administration des affaires; arts et lettres; éducation et kinésiologie; foresterie; science infirmière; sciences; sciences humaines).
- Trois personnes étudiantes membres du SAC, du CDR, du CAQ, du CDP, du CPR ou du CLF choisies par les associations étudiantes;
- Trois cadres nommés par le VRER;
- La VRAEAP, présidente, sans droit de vote.

Mandat

Le Comité consultatif élabore et soumet au Comité des règlements (CDR) et au Comité d'assurance de la qualité (CAQ) une proposition de modification ou d'abolition des règlements suivants (et/ou une proposition de création de nouveaux règlements portant sur les sujets suivants) :

- Règlement 1.22 - Formation générale pour programmes reconfigurés
- Règlement 1.23.1 - Résultat d'apprentissage du programme (RAP)
- Le nombre de crédits de formation linguistique qui peuvent être exigés.

Le Comité consultatif s'assure que ses activités contribuent à la réalisation des objectifs de la Stratégie et satisfont aux exigences imposées par le Sénat.

Le Comité consultatif reçoit et considère toute correspondance des membres de la communauté universitaire découlant des consultations sur le projet de réforme du cadre des diplômes.

Le Comité consultatif soumet au CDR et au CAQ les recommandations et les rapports qu'il juge opportuns sur la formation générale au premier cycle incluant les exigences linguistiques.

Le Comité consultatif fait rapport de ses activités au Sénat académique et dépose auprès du Sénat l'ensemble de ses recommandations et rapports.

Durée du mandat

- De mai à septembre 2026.

Nombre de réunions

- Entre 6 et 8 réunions d'une durée de 2,5 à 3 heures chacune (15 à 24 heures).

Calendrier des réunions

- Le mercredi 20 mai ou le jeudi 21 mai 2026
- Le mercredi 27 mai ou le jeudi 28 mai 2026
- Le mercredi 3 juin ou le jeudi 4 juin 2026
- Le mercredi 10 juin ou le jeudi 11 juin 2026
- Le mardi 16 juin ou le mercredi 17 juin 2026

Préparé par la VRAEAP, le 5 mai 2026.

- Le mardi 23 juin ou le jeudi 25 juin 2026
- Le lundi 17 août ou le mardi 18 août 2026
- Le mercredi 2 septembre ou le jeudi 3 septembre 2026
- Le vendredi 11 septembre 2026

Un bulletin de vote sera composé selon les critères suivants et l'intérêt des personnes admissibles.

Les personnes admissibles sont les professeures et professeurs ayant un mandat en 2026-2027 au SAC, au CDP, au CDR, au CAQ, au CPR ou au CLF.

Choisissez une personne par campus de trois secteurs différents.

Secteurs tels que définis par l'UMCE	UMCE	UMCM	UMCS
Administration			
Arts et lettres			
Éducation et kinésiologie			
Foresterie			
Science infirmière			
Sciences			
Sciences humaines			

Préparé par la VRAEAP, le 5 mai 2026.